

Quelles bonifications selon le type de vœu ?

Bonifications liées à la situation familiale	ETB	COM		GEO		DPT		ZRD	ACA		ZRA
		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	
Rapprochement de conjoints			●		●		●	●		●	●
Autorité parentale conjointe			●		●		●	●		●	●
Bonifications par année de séparation							●	●		●	●
Situation de parent isolé			●		●		●	●		●	●
Mutations simultanées entre conjoints			●		●		●	●		●	●
Bonifications liées à la situation personnelle	ETB	COM		GEO		DPT		ZRD	ACA		ZRA
		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	
Personnels travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi (RQTH)							●	●			
Personnels travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi (dossier de mutation reconnu prioritaire au titre du handicap)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)	●(1)
Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel	ETB	COM		GEO		DPT		ZRD	ACA		ZRA
		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	
Ancienneté de service (échelon)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Ancienneté dans le poste	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Education prioritaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Affectation en EREA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Fonctions de remplacement - Ancienneté TZR	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Fonctions de remplacement - Stabilisation			●		●		●				
Professeurs agrégés de disciplines enseignées en collège et lycée formulant des vœux portant sur des lycées	●(2)	●(2)		●(2)		●(2)			●(2)		
Stagiaires ex-contractuels							●	●			
Stagiaires précédemment titulaires d'un corps de fonctionnaires ou détachés ne pouvant être maintenus dans leur poste							●	●			
Autres fonctionnaires stagiaires - sans expérience de contractuel							●	●			
Réaffectation après mesure de carte scolaire en établissement (certifiés, PLP, PEPS, CPE et PSY-EN)	●(3)		●(3)				●(3)	●(3)		●	●
Réaffectation après mesure de carte scolaire en établissement (agrégés)	●(4)	●(4)	●(4)			●(4)	●(4)	●	●(4)	●(4)	●
Réaffectation après mesure de carte scolaire sur zone de remplacement							●(5)	●(5)		●	●
Personnels ayant achevé un stage de reconversion			●		●		●	●		●	●
Sortie volontaire d'un poste spécifique					●(6)		●(6)	●(6)			
Demande de réintégration après perte d'un poste en établissement suite à disponibilité, détachement, mise à disposition							●			●	
Demande de réintégration après perte d'un poste en établissement suite à affectation sur poste adapté, congé longue durée					●		●			●	
Demande de réintégration après perte d'un poste en établissement suite à congé parental			●		●		●	●		●	●
Demande de réintégration après perte d'un poste sur ZR (tous motifs)								●			●
Sportifs de haut niveau affectés à titre provisoire							●	●		●	●
Bonifications liées au caractère répété de la demande	ETB	COM		GEO		DPT		ZRD	ACA		ZRA
		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.		avec restriction sur le type d'étab.	sans restriction sur le type d'étab.	
Vœu préféré départemental							●	●			

(1) Dans certaines situations considérées comme prioritaires par l'administration, en fonction de l'avis du médecin conseiller technique de Mme la rectrice, la bonification peut s'appliquer sur tous les types de vœux, avec ou sans restriction.

(2) la bonification spécifique est attribuée pour les vœux portant sur les lycées (sauf pour les disciplines qui ne sont enseignées qu'en lycée).

(3) la bonification spécifique est attribuée pour le vœu portant sur l'établissement où le poste a été supprimé, la commune, le département et la ZR correspondants.

(4) la bonification spécifique est attribuée pour le vœu portant sur l'établissement où le poste a été supprimé, la commune, le département (avec ou sans restriction lycée) et la ZR correspondants.

(5) la bonification spécifique est attribuée pour les vœux portant sur la ZR supprimée et le département correspondant.

(6) la bonification spécifique est attribuée pour les vœux portant sur le groupement de communes, le département et la ZR correspondant au poste spécifique occupé et/ou à l'affectation précédente en établissement.